

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ESCALES

Séance du 25 Janvier 2017

Nombre de Conseillers : en exercice : 11 Présents : 6 Votants : 8

N°4/2017

Domaine : Urbanisme

Sous domaine : Documents d'Urbanisme

Objet : Projet de Périmètre Délimité des Abords

L'an deux mille dix-sept, le 25 janvier, le Conseil Municipal de la Commune d'Escales, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur SCHENATO Henry, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 19 janvier 2017

Présents : FAURE Carole / LE LOSTEC Viviane / LIGNERES Jordi / MILLET Ghislaine / REMY Philippe / SCHENATO Henry.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s): AMIENTO Françoise / CAZENEUVE Michel / COURCELLE Blaise / GIMENEZ Laurent / ROUSSEL Mylène

Procurations : CAZENEUVE Michel donne procuration à LIGNERES Jordi
GIMENEZ Laurent donne procuration à LE LOSTEC Viviane

Madame LE LOSTEC Viviane a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la mise en place d'un Périmètre Délimité des Abords, ex Périmètre de Protection Modifié (PPM), rebaptisé Périmètre Délimité des Abords par la loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP) promulguée le 7 juillet 2016, a été proposé par Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France en date du 30 mars 2016, en lieu et place de l'actuel périmètre de protection de 500 mètres autour de l'Eglise Saint Martin, monument classé le 13 juin 1913 et de la Tour romane, inscrite le 19 novembre 1942. Le périmètre proposé vise notamment à prendre en compte les enjeux patrimoniaux et paysagers liés à ces deux monuments historiques. Le dossier de périmètre délimité des abords sera soumis à enquête publique unique en même temps que le PLU et la modification du zonage d'assainissement des eaux usées.

Le Conseil Municipal, Oui cet exposé et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE : le principe de l'élaboration d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA – ex PPM).

EMET : avis favorable sur le Périmètre Délimité des Abords (PDA – ex PPM) proposé par Monsieur l'Architecte des Bâtiments France autour des deux monuments (classé ou inscrit) présents sur la Commune.

Ainsi fait et délibéré, en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus par les membres présents qui signent au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 et L.2121-7 du CGCT

Le Maire,
H. SCHENATO

